



Démarche de programmation d'allocation des ressources

Réunion des Partenaires

7 juin 2017

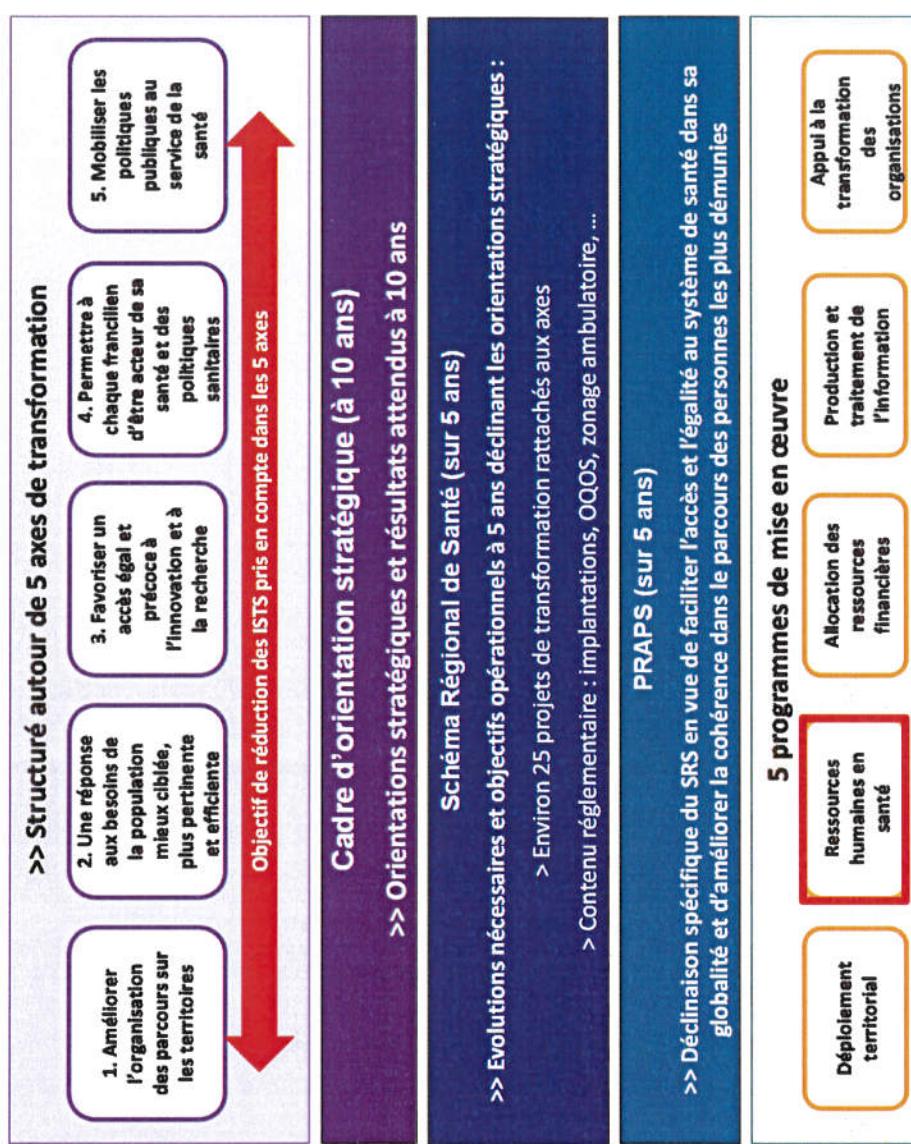
— Ordre du jour

- Introduction : les enjeux et les objectifs
- Les dépenses de santé assurance maladie de la région Ile-de-France
- La nouvelle démarche de programmation de l'allocation de ressources
- Les orientations nationales 2017
- Echanges sur les perspectives régionales 2017
- Conclusion et proposition d'une prochaine rencontre

Introduction

Introduction: Les enjeux et objectifs d'une approche globale de programmation d'allocation des ressources

- La démarche doit permettre :
 - Une mise en perspective des objectifs de l'agence et de ses crédits d'intervention
 - L'identification et la programmation pluriannuelle des crédits en fonction des priorités du Projet Régional de Santé
 - La mise en œuvre d'outils et méthodes d'aide à la décision pour l'arbitrage des nouvelles actions.
 - Elle contribuera ainsi à :
 - Promouvoir un pilotage financier annuel et pluriannuel sur des bases partagées
 - La restitution de la politique de l'agence dans sa globalité aux travers des moyens financiers
 - L'élaboration et le pilotage du plan de mise en œuvre du PRS (sur 5 ans)



Les dépenses de santé « assurance maladie » de la région Ile-de-France

Le contexte global (2015)

Poids de l'IDF dans les dépenses de santé nationales : **17,4%**
Poids de la population francilienne : **18,8 %**
ARS
Agence Régionale de Santé

- En Ile de France, les dépenses de santé Assurance Maladie s'élèvent à environ 34,5 milliards d'euros.
(Source =Etat financier- données 2015)

Dépenses de santé par destination	Montants (en millions €)	% des dépenses régionales	% d'évolution 2014 - 2015	% des dépenses nationales	% d'évolution 2014-2015 national
1. Dépenses de santé publique	128,3	0,37	- 2,0	18,5	+ 0,19
2. Soins de ville	13 812,3	40,2	+ 0,2	16,4	+ 1,4
3. Etablissements de santé	15 228,9	44,3	+ 1,6	19,4	+ 2,1
4. Médico-social	3 034,1	8,3	- 0,6	13,4	+ 1,8
5. Autres prestations AT-MP	1 776,8	5,2	+ 1,2	16,4	+ 1,5
6. Autres dépenses (Rémunérations...)	603,2	1,8	- 3,2	33,2	- 6,7
Total	34 583,5	100	+ 0,27	17,4	+ 1,68

L'état financier constitue un document de nature statistique produit une fois par an (données 2016 disponibles en juillet) Il retrace pour chaque ARS, pour l'exercice antérieur l'ensemble des dépenses de l'état, des régimes d'assurance maladie et de la Caisse nationale de solidarité La répartition des dépenses par destination est proposée par le secrétariat général et consolidée par l'ARS centre afin d'assurer l'homogénéité entre régions

Les données présentées sont de sources et de natures différentes. Les évolutions sont donc à prendre avec prudence . L'année 2015 est marquée par une stagnation des dépenses qui peut notamment s'expliquer par :

- 1 : Baisse des fonds de prévention AM (-8%)
- 2 : Contrechoc du coût du médicament contre l'hépatite C
- 4 : Gel des crédits de la CNSA
- 6 : Fin du financement par l'Etat de la formation médicale initiale

Répartition entre les crédits à compétence liée et les ARS

- Les crédits sur lesquels l'agence a un potentiel d'action (FIR, MIGAC, DAF, OGD...) représentent 23 % des dépenses globales de la région Ile de France

Dépenses de santé	Montants 2015 (en millions €)	Répartition entre les crédits à compétence liée et les crédits répartis par l'ARS
1. Dépenses de santé publique	128,3	41 % relatives aux dépenses du fond de prévention de l'assurance maladie (hors contribution aux ARS) 59 % relatives au FIR
2. Soins de ville	13 812,3	99,7 % relatives aux dépenses AM (cf. périmètre slide suivantes) 0,3 % relatives au FIR (ex : aides à l'installation des PS, développement des structures d'exercice collectif MSP et centres de santé, réseaux de santé, PDSA, PDSEA)
3. Etablissements de santé	15 228,9	69 % relatives aux dépenses liées à l'activité (tarification à l'activité, actes et consultations externes, médicaments et dispositifs médicaux de la liste en sus, forfaits annuels (urgences...)) 31 % relevant des dotations réparties par l'ARS (MIGAC, DAF, FIR, FMESPP)
4. Médico-social	3 034,1	100 % relevant des dotations à la main de l'ARS (OGD PA, OGDPH, dotation ESAT, Dotation personnes en difficulté spécifique)
5. Autres prestations	1 776,8	100 % hors champ de compétence de l'ARS (pensions d'invalidité, capital décès, prestations en cas d'incapacité permanente de travail) (Academie - déclassement).
6. Autres dépenses	603,2	99,6 % hors champ de compétence des ARS 0,4 % relatives au FIR (rubrique « autres »)
Total	34 583,5	

Focus sur les dépenses de soins de ville 2015 (Rouen Béquely)

Dépenses	Montants (en M€)	% Reg	% Evol reg	% Nat	% Evo nat	Commentaires
Honoraires privés médicaux	3 418,1	24,8	+ 2,2	16,4	+ 2,6	
Honoraires privés paramédicaux	1185,4	8,6	+ 3,8	10,9	+ 4,6	
Biologie médicale	612,1	4,4	+ 0,4	18,5	+ 0,4	Un volet obligatoire du SROS
Transport des malades	540,8	3,9	+ 6,6	13,1	+ 4,5	Un thème GDR (>10% IDF hors CAQS)
Médicaments	4 050,1	29,3	- 2,8	18,3	- 1,3	Notamment le traitement contre l'hépatite C <i>Quelques px.</i>
ROSP Pharmaciens	19,5	0,1	- 7,3	14,3	- 6,5	Rémunération sur Objectif de Santé Publique
Dispositifs médicaux inscrits à la liste des produits et prestations journalières	883,9	6,4	+ 9,3	14,7	+ 5,1	L'évolution est aussi marquée France entière (5,1%) mais différences entre CD
Indemnités journalières	2 426,3	17,6	- 4,5	19,0	- 1,8	Maladie, accident du travail et maternité
Centres de santé	255,2	1,8	+ 6,6	34,0	+ 5,4	Un rôle important en IDF
PDSA, soutien à la qualité, aux réseaux et à la coordination des soins	53,6	0,4	+ 3,5	15,7	- 3,2	FIR
Autres	367,5	2,7	+ 3,1	11,6	+ 8,0	Cotisations sociales des prof. de santé
Total	13 812,3	100	+ 0,2	16,4	+ 1,4	ONDAM = 2,4% (vs 2,1% réalisé)

Focus sur les soins de ville 2015

ars
Agence Régionale de Santé

- Hors reste à charge des patients, les soins de ville sont quasi-exclusivement directement financés par les régimes d'Assurance Maladie. Cependant, les financements «PDSA, soutien à la qualité, aux réseaux et à la coordination des soins » sont pilotés par l'ARS dans le cadre du FIR.
- Il convient de noter que les évolutions en 2015 sont généralement inférieures en IdF à celles de la France, et que la croissance des soins de ville est fortement marquée par la contribution des dispositifs médicaux inscrits à la LPP et des transports sanitaires.
- En structure, les dépenses de médicaments, les honoraires médicaux libéraux et les indemnités journalières représentent à eux seuls environ 70% des soins de ville.

Autres dispositifs concourant au financement du rééquilibrage démographique de l'ambulatoire (données 2015)

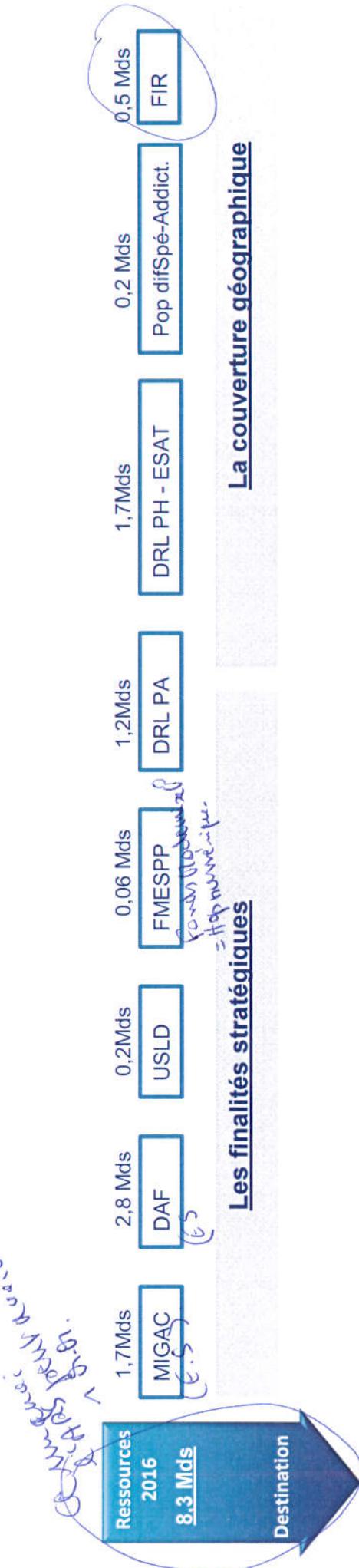
— Ces dispositifs, bien que versés par l'Assurance Maladie en application des conventions nationales, sont directement dépendants des zonages établis soit par l'AM (professions paramédicales et sages-femmes), soit par l'ARS (médecins).

Profession de santé	Contrat incitatif (€)	Option démographique - Aide forfaitaire (€)	Option démographique - Aide à l'activité (€)	TOTAL (€)
Infirmier	81 419			89 655
Masseur-kinésithérapeute	184 619			184 619
Sage-femme	180 214			180 214
Orthophoniste	26 745			26 745
Médecin	1 211 962	481 962	1 693 924	
Total	472 997	1 211 962	481 962	2 166 921

La démarche de programmation d'allocation des ressources

La méthodologie mise en œuvre pour la restitution de la politique de l'agence dans sa globalité

- Pour permettre de restituer la politique de l'agence sans sa globalité, un cadre analytique a été élaboré autour de deux axes d'analyse : les finalités stratégiques et la couverture géographique
- Celui-ci matérialise les liens entre les engagements pris au titre d'une mesure « nationale » et les « destinations » propres à l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France

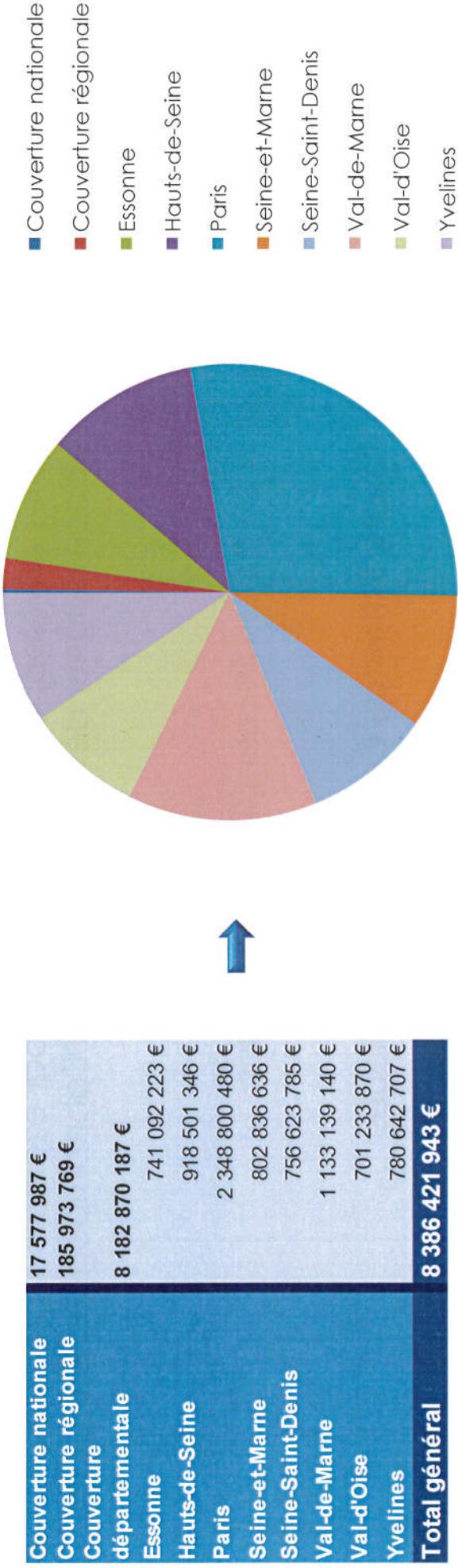


- La campagne 2016 constitue la vue initiale (=T0) qui contribuera à l'élaboration et au pilotage du plan de mise en œuvre du PRS 2 à partir de 2018 (sur 5 ans)

— Les principes d'allocation

- Objectifs et montants alloués en alignement avec les priorités de l'agence et en lien avec les missions sur lesquelles les enveloppes sont calculées (par exemple si prélèvement sur DAF SSR, le projet doit accompagner des projets relatifs à l'accompagnement autour du domicile)
- Vision pluriannuelle et non nécessairement linéaire sur 5 ans
- Evaluation a priori de l'impact attendu des montants réalloués
- Rendu compte sur l'utilisation des enveloppes et sur leur évolution
- Soutenabilité pour les opérateurs concernés

Les premiers résultats : restitution de l'axe « couverture géographique » sur la campagne 2016

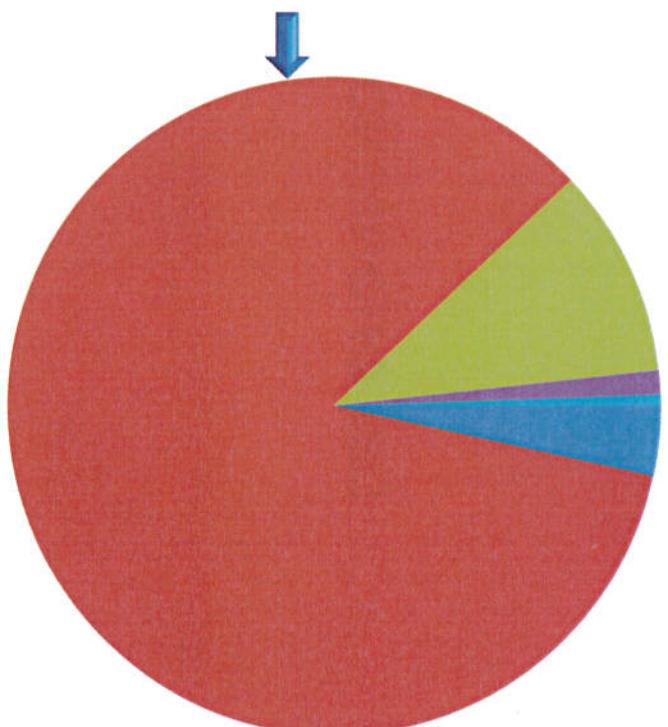


Remarque

- Les montants alloués aux établissements de l'APHP sont tous rattachés au siège (département 75).
- Pour pallier ce biais, les montants ont été répartis au prorata des séjours MCO des franciliens

— Les premiers résultats : restitution de l'axe « Finalités stratégiques » sur la campagne 2016

Améliorer l'organisation des parcours sur le territoire	286 040 614 €
Améliorer la réponse aux besoins de la population	7 089 710 413 €
Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation	864 025 421 €
Mobiliser les politiques publiques au service de la santé	99 093 728 €
Rendre chaque francilien acteur de sa santé	47 551 767 €
Total général	8 386 421 943 €



■ Rendre chaque francilien acteur de sa santé

■ Améliorer la réponse aux besoins de la population

■ Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation

■ Mobiliser les politiques publiques au service de la santé



- Le deuxième niveau sera défini dans le cadre du PRS des travaux en cours sur le PRS
- Cf. annexes : Le classement des mesures par axes du PRS + les projets envisagés classés par axe de « finalités stratégiques »

Les orientations nationales 2017

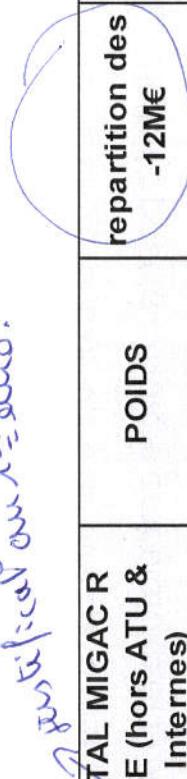
— Synthèse de la 1ère circulaire relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2017 des établissements de santé

- Un ONDAM Etablissements de Santé en progression de 2% qui implique la poursuite des efforts portant comme en 2015 et en 2016 :
 - L'optimisation des achats hospitaliers (programme PHARE) ;
 - Le virage ambulatoire ;
 - L'amélioration de la pertinence du recours aux soins ;
(l'hospitalisation)
 - Et l'efficience de la prescription hospitalière.
- Le taux d'évolution moyen des tarifs est commun aux deux secteurs :
 - -0,9% en 2017 (vs. -1% en 2016) plus -0,7% au titre de la mise en réserve prudentielle mais...
...Poursuite des incitatifs pour la chirurgie ambulatoire et l'HAD ;
 - Et soutien spécifique aux activités d'accouchements par voie basse.
- La circulaire notifie, pour l'année 2017, à l'Ile-de-France :
 - 1 420 M€ de MIGAC (vs. 1 429 M€ en C1 et 1 548 M€ en C3 en 2016 hors ATU) ;
 - 1 664 M€ de DAF de psychiatrie ;
 - Mise en réserve DAF (SSR et PSY) : 96 M€ au niveau national (env. 18 M€ IDF) dont 44 M€ en PSY (8,4 M€ en IDF identique à 2016) et 52 M€ en SSR (vs. 31 M€ en 2016).
 - 185 M€ au titre de la DAF USLD (identique à la dotation 2016).

— Propositions d'allocation de la mesure de « mouvement de périmètre » des MIGAC vers les tarifs MCO

- La répartition de cette économie ponctuelle (NR) étant laissée à la discrétion des ARS par le Ministère, différents scénarios ont été étudiés par l'ARSIF.
- Le scénario privilégié par l'ARSIF consiste en une reprise NR au prorata des bases MIGAC + MIG JPE (hors études médicales et ATU) pour les établissements ayant perçu ce type de dotations en 2016. Les crédits MIGAC exceptionnels (NR) perçus en 2016 sont donc exclus de l'assiette de référence

Assiette de la reprise



	TOTAL MIGAC R
TOTAL IDF	245 630 682 €
dt APHP	108 695 990 €
dt EPS	100 352 953 €
dt ESPIC	35 123 110 €
dt ex-OQN	1 208 629 €
dt GCS	250 000 €

Zoom sur l'évolution de la DAF de psychiatrie et propositions d'allocation des crédits DAF PSY

Agence Régionale de Santé

- La circulaire notifie à l'Île-de-France 1 664 M€ de DAF de psychiatrie soit :

- Une reconduction nette des économies de 1,3 M€, soit +0,08% ;
- Une reconduction nette des économies et de la mise en réserve (maintien à 0,5% vs 0,7% sur MCO) de -7,0 M€ soit -0,4% (vs. un impact mécanique des mesures salariales et catégorielles de +1,5% environ).

Région	Mises en réserve DAF PSY NR	Economies DAF PSY R	Mesures de reconduction DAF PSY R	Partie de responsabilité DAF PSY R	Autres mesures fléchées par le national
Île-de-France	- 8 358 573 €	- 24 599 917 €	25 939 286 €	- 213 837 €	~ 2,0 M€

- Les travaux menés par le niveau national confirmant la pertinence de la modulation infra-régionale réalisée en 2015 et 2016, il est proposé de poursuivre et d'amplifier (5 niveaux vs 3 en 2016) cette modulation par département avec une moyenne régionale à -0,4% (hors +0,1% d'économies NR 2016).
- La mise en place d'un compartiment de financement de la prise en charge de patientèle précaire est également envisagée en 2017 à hauteur de 2 M€ (en concertation avec les fédérations et le groupe de travail national), par redéploiement de la DAF régionale.

REGION	TAUX 2016	TAUX 2017
75	-0,2%	-0,9%
77	0,4%	0,5%
78	0,2%	-0,1%
91	0,2%	-0,1%
92	-0,2%	-0,5%
93	0,2%	0,3%
94	-0,2%	-0,5%
95	0,4%	0,3%
	0%	-0,4%/-0,3%

les enveloppes OGD PH et ESAT

— Campagne budgétaire PH (enveloppe nationale) :

81,3 M€ (**13 M€ IdF**) d'actualisation pour les établissements existants (+ 0,73%)

— Mesures nouvelles

131,7 M€ (**30 M€ IdF**) dont

20,5 M€ au titre des créations de places

3,19 M€ au titre du 3ème plan autisme.

4,37 M€ au titre des mesures annoncées lors de la Conférence Nationale du Handicap
1,9 M€ au titre de la prévention des départs en Belgique

On espère 340 M€ complé
tenue de nouveaux modes
de collaboration avec les acteurs
(Institut National de la Jeunesse
et des Familles, DGSN, etc.)
qui devraient donner
lieu à l'application de nouvelles
mesures

— Priorités : un axe structurant, la réponse accompagnée pour tous

- Mise en œuvre des mesures CNH (stratégie quinquennale d'évolution de l'offre)
- Développement et adaptation de l'offre (outil CPOM)

De nouveaux critères de répartition par le ministère des crédits de création de places sur la base d'un indice global de besoins (IGB) enfants / adultes par département :

- Priorisation de l'allocation régionale (mesures nouvelles) pour permettre le rééquilibrage de l'offre
- Modulation du taux d'actualisation pour le financement de priorités régionales

2017.

— Intégration des ESAT dans l'ONDAM (LFSS 2016 - art. 14) ⇒ finit pour l'an prochain ↗ ↗ ↗

L'allocation de ressources des ESAT est intégrée à la campagne PH (en termes de calendrier, de règles applicables et de suivi) :



— Les enveloppes OGD PA

— Campagne budgétaire PA (enveloppe nationale) :

*IDF envoie de l'info sur chaque paq mesures
enveloppe:*

84,5 M€ (**9,2 M€ IdF**) d'actualisation pour les ESMS existants (+1,02%)

40 M€ (**15 M€ IdF**) au titre des EAP 2016 et des installations de places devant être réalisées en 2017

100 M€ dédiées à la mise en œuvre de la réforme du financement des EHPAD (objectivation du besoin en soins requis des résidents (GMPS) et convergence vers ce montant forfaitaire) :

- 51,2 M€ (**4 M€ IdF**) visant à résorber 1/7ème de l'écart au plafond des EHPAD (l'enveloppe nationale étant répartie entre les ARS en fonction des dotations cibles résultant de l'équation tarifaire des EHPAD)
- 48,8 M€ (**5,2 M€ IdF**) pour couvrir les nouvelles formes de financements complémentaires financant :
 - AJ, HT, PASA, UHR

- et dans le cadre de la négociation des CPOM, les projets innovants (dont accueil PHV, personnes en grande précarité)

10 M€ (**0,315 M€ IdF**) pour accompagner le changement d'option tarifaire des EHPAD (TP/TG)

— Priorités régionales :

- Développement sur la durée du PRS d'un ensemble d'expérimentations ayant un impact économique global positif et contribuant à la qualité des prises en charge :
 - DE de nuit en ehpad,
 - Gestion des transports,
 - PUI,
 - Soins de rééducation)
- La généralisation de ces dispositifs supposera de réaliser des transferts d'enveloppe

— Le FIR : Circulaire du 5 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional

— Constitution des ressources :

A partir de cette année, les ressources ne sont plus constituées que :

- d'une dotation des régimes obligatoires de l'assurance maladie;
 - d'une dotation de la CNSA;
 - et le cas échéant de toute dotation ou subvention prévue par une disposition législative ou réglementaire.
- Le FIR n'est plus alimenté par les crédits Etat** (impact neutralisé par une augmentation équivalente de la contribution assurance maladie au fonds)

— Le montant national du FIR et le montant régional pour l'ARS-IDF :

- 3 415 millions d'euros au niveau national contre 3 344 millions d'euros en 2016 avec une mise en réserve de 35 millions contre 40 millions l'exercice précédent.
- Le montant national des ressources disponibles atteint 3 380 millions d'euros dont 3 356 millions sont délégués dans le cadre de cette première circulaire.
- Pour la répartition régionale des crédits, application par le ministère d'un mécanisme de péréquation sur critères populationnels et de santé publique.

➤ **Le montant des crédits dédiés pour l>IDF : 547 448 101 €.**

Echanges sur les perspectives régionales 2017

Synthèse des moyens à répartir pour de nouveaux projets en 2017

Entité au niveau 2017 / Envoyé le 20/01/2017 à FIR dans une enveloppe précaution



Agence Régionale de Santé
Centre hospitalier et universitaire de Bourgogne

Enviroppes	Montant alloué en 1 ^{ère} circulaire par le niveau national	Moyens à répartir	Commentaires
FIR	547 448 101 €	<u>97 628 765 €</u> <small>soit 17,5% du montant initial</small>	Correspond au total alloué par le national - montant susceptible d'être repris (1 155 021€) - montants notifiés aux directions métiers lors de la première notification (448 664 315€)
MIGAC	1 454 889 348 €	2 909 779 €	
DAF	1 664 089 000 €	3 328 178 €	Les marges de manœuvre sont estimées avec l'hypothèse d'un % à 0,2%
USLD	185 080 815 €	370 162 €	
FMESPP	8 381 418 €	16 763 €	Attention : les montants alloués dans le cadre de la réforme SSR ne sont pas présentés et feront l'objet d'une circulaire ad-hoc
DRL PA	1 129 529 514 €	2 259 059 €	
DRL PH /ESAT	1 784 945 111 €	3 569 890 €	
TOTAL	6 774 363 307 €	110 082 596 €	

Contentez-vous de la FHF Y. Il prendra en charge les dépenses d'Am. Da Laide,
Signature : [Signature]

— Les perspectives 2017 : Promotion de la santé et prévention, les orientations nationales qui impactent le PRS

- **Plan d'actions « Bien être et santé des jeunes »** : Expérimentation relative à la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes de 11 à 21 ans/ consultations psychologues l'article 68 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017
 - **Plan Cancer** : Généralisation du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus (DOCCU) Extension dans les conditions de préfiguration portée par l'ADOC 94
 - **Favoriser l'autonomie en santé des personnes souffrant de maladies chroniques et personnes en situation de handicap** : Expérimentation de projets pilotes en matière d'accompagnement à l'autonomie en santé en direction des personnes souffrant d'une maladie chronique Cf article 92 loi de modernisation de notre système de santé : 3 projets en Idf
 - **Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019** : Mesure 5 du Plan maladies neuro-dégénératives (PMND) « développer l'éducation thérapeutique (ETP)
 - **Stratégie nationale santé sexuelle** : Extension missions des CeGIDD à délivrance autotests et accès à traitements préventifs (Prep/^{Prévention}TPE) par l'article 39 de la loi de modernisation de notre système de santé

done. As noted c

— Les perspectives 2017 : Promotion de la santé et prévention, les orientations régionales (1/2)

- Renforcer les programmes liés à la **grande précarité et au PRAPS**, notamment dans le champ de l'accès aux soins et de l'«aller-vers»; stabilisation des expérimentations de type « un chez soi d'abord »....
- Actions de santé à l'égard des **migrants** (bilans infirmiers d'orientation; suivi sanitaire...)
- **Périmatalité:** renforcer les programmes à long terme (Nouveaux nés vulnérables), couvrir de nouveaux territoires pour l'interface périnatalité/précariété (95)
- Renforcer les programmes liés à la **santé des jeunes**, autour de l'expérimentation du programme « bien-être/santé psychique » et de l'intervention auprès des jeunes en insertion
- Dans le champ de la **santé mentale** : renforcer les programmes de prévention du suicide et développement des compétences psychosociales et continuer le développement des CLSM
- **Prévention individuelle médicalisée:** Rééquilibrer les dispositifs territoriaux (vaccinations, dépistages...) et intégrer les contraintes de type pénuries...
- **Addictions:** réduire la consommation tabagique (« moi(s) sans tabac ») et actions à long terme)

— Les perspectives 2017 : Promotion de la santé et prévention, ARS les orientations régionales (2/2)

- Dans le champ **diabète /maladies cardiovaskulaires**, assurer la mise en place de projets autour de l'activité physique adaptée, mais aussi du plaidoyer sur les déterminants urbains
- L'ETP: améliorer la bascule vers l'ETP en ville
- Renforcer la cohérence territoriale et le ciblage des actions en confortant le rôle des **contrats locaux de santé**, en renforçant les actions en territoires Politique de la Ville, et en développant les stratégies de politiques intersectorielles
- Renforcer le **maillage** des acteurs de proximité , des vecteurs d'information, des habitants-relais

— Les perspectives 2017: Ressources Humaines en santé

- Programme national pour la sécurité des patients – Simulation en santé :** nouvelles approches pédagogiques dans la formation initiale et continue des professionnels de santé et soutien aux avancées technologiques
- Measures Individuelles :** mesures d'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et d'accompagnement social de la modernisation des établissements de santé
- Assistants Spécialistes Partagés entre deux établissements de santé:** répondre aux besoins de la démographie médicale et des besoins en post-internat
- Assistants Universitaires de Médecine Générale:** postes partagés entre une université et une structure d'exercice collectif

— Les perspectives 2017 : Qualité, sécurité et protection des populations (1/2)

- **Gestion du risque infectieux** : finalisation de la couverture territoriale du dispositif d'équipe mobile d'hygiène en EHPAD (75 & 94).
- **Gestion du risque infectieux** : appui à la prise en charge des patients porteurs de Bactéries Hautement Résistantes (BHRe) en Soins de Suites et de Réadaptation
- Accompagnement des EHPAD à la mise en place d'actions prioritaires pour améliorer les pratiques et les organisations en matière de **prise en charge médicamenteuse** (PECM)
- Développement d'une expertise d'appui en **parasitologie** spécifique à la problématique « Punaises de lit »
- Structure régionale d'appui à la qualité et à la sécurité des prises en charge (**STARAQs**) : élargissement des missions

— Les perspectives 2017 / Qualité, sécurité et protection des populations (2/2)

— Mise en œuvre du 3ème Plan Régional Santé Environnement :

- Mettre en place un réseau régional ressource en santé environnement, afin de développer une culture commune en santé environnementale (fiche action 1-3)
- Mieux maîtriser les facteurs environnementaux de l'asthme et des allergies, notamment par le renforcement du système d'alerte pollens et la formation d'agents pour la détection des espèces allergènes (fiche action 4-3)
- Appui aux consultations spécialisées pour les femmes exposées à des pollutions environnementales (fiche action 4-1)

— Les perspectives 2017 : Personnes en situation de handicap



— Le développement de l'offre :

- Reconduction des financements des 58 GEM et financement de 6 GEM supplémentaires,
- Soins somatiques et handicap à l'hôpital B. Durand: financement d'une seconde consultation,
- Télémédecine, téléconsultations
- Expérimentation complémentaire de l'accès aux soins dentaires PH

— L'initialisation de nouveaux projets en terme d'accès aux soins :

- Accès aux soins somatiques (développement progressif d'une couverture régionale)
- Gynécologie : Interventions de sages femmes en ESMS (formation, prévention, soin) (Expérimentation sur deux territoires (Paris et grande couronne))
- Appartements thérapeutiques - Charles Foix (à personnes atteintes de pathologies des jeunes enfants)
- Reconstruction de l'USIDATU (à la qualité en matière des jeunes enfants)
- RAPT (Financement du SI) (Reprise d'un dossier de travail)
Financement d'un projet innovant dans le champ de l'autisme (Learn Enjoy)

— Les perspectives 2017 : Personnes en perte d'autonomie

— Reconduction des financements pour : les consultations mémoire , MAIA, Filières géériatriques , Co-financement de l'association Gerondif

— Haussse du financement au titre de :

- L' expérimentation Soins Bucco dentaires (Co-financement d'une consultation dentaire aux Magnolias (temps de chirurgien dentiste + matériel)
- L'extension du dispositif Equipe mobile de géériatrie extra -hôpitalière (en complément de l'enveloppe identifiée sur le FIR-sanitaire)

— Initialisation de nouveaux projets

- Expérimentation IDE de nuit en EHPAD
- Informatisation des Pharmacies à usage intérieur des EHPAD
- Continuité des soins dans l'EHPAD et à domicile (Financer du temps IDE de nuit pour assurer la continuité des soins des résidents de l'EHPAD et des personnes âgées à domicile fréquentant l'AJ et l'HT de l'EHPAD)

Les actions 2017 seront progressivement élargies dans un cadre pluriannuel au fur et à mesure de l'abondement du FIR grâce à la modulation des dotations pilotées par l'ARS (0,2% en 2017).

— Les perspectives 2017 : Soins de ville

ars
Agence Régionale de Santé

- Répondre au défi démographique par un accroissement significatif du soutien et du renforcement de l'offre de soins de ville en particulier médicale
 - Aide à l'installation des professionnels de ville (actions régionales, pacte-territoire-santé,...)
 - Soutien aux structures d'exercice collectif (fonctionnement et investissement)
 - Soutien aux cabinets en difficulté (fonctionnement et investissement)
 - Optimiser les prises en charge non programmées (PDSA et hors PDSA) et la capacité de réponse du Système de santé
- Structurer l'offre ambulatoire par un développement des dispositifs de la LMSS
 - Soutien à la création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
 - Développement progressif des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) en soutien des professionnels de santé, en associant les acteurs de la coordination
 - Permettre une mise en œuvre effective et sécurisée du « Virage ambulatoire »

— Les perspectives 2017 : Etablissements de santé

- Accompagner la modernisation, la restructuration et la performance des établissements de santé :
 - Réorganisations, fusions, regroupements
 - Accompagner la territorialisation et la gradation de l'offre de soins
 - Conversion d'établissements en ambulatoire
 - Soutien à la politique d'investissement en complément du dispositif national COPERMO
- Améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge :
 - Optimisation des dispositifs d'organisation de la PDSES
 - Pratique de soins en cancérologie
 - Développement des équipes médicales territoriales
- Faire évoluer les modalités de prise en charge et fluidifier les parcours :
 - Développement de l'ambulatoire et de l'HAD
 - Equipes mobiles, SRPR
 - Améliorer les prises en charge (soins palliatifs, neuro)

— Les perspectives 2017 : Communication et Démocratie en santé

— Communication

- Accompagner et faire connaître les actions, dispositifs et réalisations développés par l'Agence
- Accompagner la concertation et la sortie du PRS2
- Permettre à santé.fr de monter en contenus et en audience

— Démocratie en santé

- Formation des représentants usagers
- Promouvoir les droits usagers
- Culture et santé
- CISS
- Débat public CRSA
- Formation représentants instances

Les perspectives 2017 : Innovation et systèmes d'information en santé

ARS

Agence Régionale de Santé

- Maintenance, amélioration et déploiement des SI existants (ex : Télémédecine , EPDSA, ROR et Trajectoire)
- Nouveaux projets (ex: Dossier Transfusionnel Régional, TLM-MIGRANTS, Projet intermédiation GHT en lien avec Lab santé)

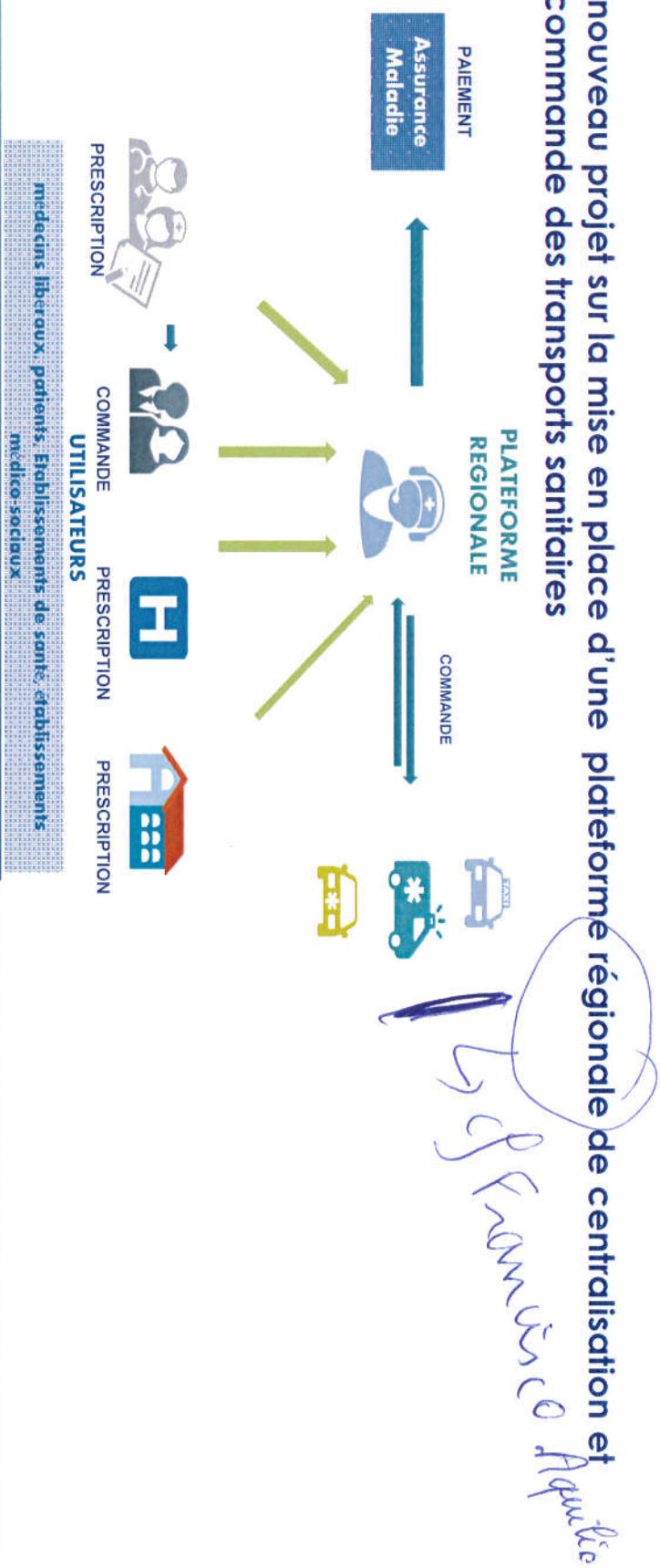
— Déploiement des services numériques visant à accompagner la structuration des parcours de santé en proposant :

- Des services d'appui à la coordination qui soient généralisables quelle que soit la forme que prend la coordination : MAIA, CLIC, CPTS, PTA, ESP, CTA, Réseau, PAT, exercice groupé pluri-professionnels, MDPH...
- Ces services numériques seront accessibles à tous quel que soit le point d'entrée. Ils permettront aux usagers et aux professionnels de
 - s'informer, se former, s'orienter,
 - partager un plan de pris en charge avec les informations administratives, médicales et sociales pertinentes et assurer son suivi dans une relation partagée professionnels /usager-patient ,
 - trouver une ressource, la géolocaliser et prendre un rendez-vous,
 - organiser le maintien et le suivi à domicile (connaître les intervenants, pouvoir les joindre, les alerter ...) et favoriser le déploiement et le bon usage de la télésurveillance et des objets connectés.
 - préparer les entrées / sorties d'hospitalisation (pré-admission, dossier administratif d'admission, organisation de la sortie , paiement en ligne des factures),
 - participer aux actions de prévention

— Les perspectives 2017: Performance et appui à la transformation

- Accompagner les professionnels de santé (ville, hôpital) face aux évolutions des pathologies, des modes de prise en charge et des métiers pour s'assurer de la qualité, de l'accessibilité et la sécurité des patients dans leur parcours de santé (Ex : Cancérologie, Parcours psy, Urgences...)
- Accompagnement des établissements dans leurs démarches organisationnelle de recherche de performance, dans le cadre de la mise en place des GHT (Logistique : programme perf'lög, benchmark régional des blocs opératoires)
- Communiquer et former sur l'efficience des pratiques (ex : Poursuivre la dynamique régionale « escarre »)

- Initialisation d'un nouveau projet sur la mise en place d'une plateforme régionale de centralisation et de gestion de la commande des transports sanitaires



[FEHTAP] David du dernier patient de la médecine-dé.

~~Prise en charge d'un patient atteint de maladie de Parkinson~~

[Company STS] : n° de d'urcts Y. PRS \Rightarrow quelle sera la meilleure modalité
+ place d'urcts. Quid de les nombreux projets
Références = Organigramme du CHU en 2017. Des audience + de la partie
d'urcts à venir.
Difficulté : que des unités soient dispersées sur
toute la ville. Des réunions avec les partenaires seraient régulièrnes.

Conclusion

Conclusion nouveau - S/I / 2017 g 4 - 30 -

— Prochaine rencontre des partenaires

- Date proposée : le **5 juillet 2017, 9h30 - 11h30, à l'ARS, salle 5064**
- Ordre du jour :
- Bilan du FIR 2016
- Présentation des résultats de la démarche d'arbitrage 2017

Annexes

— Classement des mesures par axes du PRS 2

- **L'axe « Améliorer l'organisation des parcours sur le territoire »** Comprend : Les parcours de santé coordonnés et les nouveaux modes d'exercice, Les filières et réseaux de santé , les actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic , les équipes mobiles, les plans transversaux destinés à des population spécifiques (ex: plan Alzheimer, Autisme), les projets de télémedecine
- **L'axe « Améliorer la réponse aux besoins de la population »** comprend : les actions liées à la Permanence des soins et la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire , les financements liées à l'efficience des structures de soins, les centres de ressource et de référence, la prise en charge d'une population spécifique, (milieu pénitentiaire, obésité, maladie rare)
- **L'axe « Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation »** : les SI de santé, les projets de recherche
- **L'axe « Rendre chaque francilien acteur de sa santé »** : Actions en matière de promotion et d'éducation à la santé, les actions liées à la démocratie sanitaire, les centres d'information et de dépistage
- **L'axe « Mobiliser les politiques publiques au service de la santé »** : les actions avec une portée RH(ex: GPMC), les actions de coopérations internationales. Le financement d'actions de gestion des urgences et d'événements sanitaires exceptionnels. Les actions Santé environnement

Les projets par axe « Finalités stratégiques » du PRS 2

	Axe	Projets de transformation
— Ces projets devront constituer des feuilles de route opérationnelles, dont les éléments essentiels sont les objectifs, précis et évaluables	Améliorer l'organisation des parcours sur le territoire	<p>Mettre en place une gouvernance territoriale intégrant prévention, soins, accompagnement</p> <p>Construire de dispositifs de repérage précoce et construction individualisée du parcours de santé y compris pour les personnes éloignées de la santé</p> <p>Structurer les services et échanges d'information électroniques autour du patient et du domicile</p> <p>Déployer des usages de la télémédecine, autour de thématiques prioritaires</p> <p>Mettre en place des dispositifs d'appui territoriaux aux parcours complexes</p> <p>Expérimenter des modes de financement permettant d'éviter les ruptures induites par les modes de tarification</p> <p>Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité</p> <p>Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses</p> <p>Prioriser les moyens en fonction des besoins, notamment sur les zones en sous-offre et les établissements ressources pour leur territoire proche.</p> <p>Optimiser les prises en charge non programmées et la capacité de réponse du système de santé</p> <p>Faire progresser la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge</p> <p>Restructurer les plateaux techniques dans une logique territoriale</p> <p>Mettre en œuvre un "panier de service" minimal pour les enfants jusqu'à 6 ans</p> <p>Développer la recherche clinique sur l'ensemble du territoire</p> <p>Développer la recherche en santé, notamment sur les déterminants de santé et les organisations</p> <p>Développer la recherche en soins primaires</p> <p>Mettre en œuvre une stratégie numérique régionale</p> <p>Accompagner le développement et la diffusion des innovations organisationnelles</p> <p>Pouvoir d'agir et participation aux politiques publiques</p> <p>Accroître le rôle des représentants des usagers et des patient-experts</p> <p>Mieux mobiliser l'information en santé grâce au maillage de proximité</p> <p>Faire de Santé.fr un outil de référence</p> <p>Structurer une stratégie de plaidoyer</p> <p>Créer les conditions d'habitat, d'hébergement et de vie dans le logement favorables à la santé des enfants et compatibles avec la perte d'autonomie</p> <p>Systématiser les démarches d'intégration de la santé dans les projets d'urbanisme et d'aménagement</p> <p>Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville</p>
— Les moyens à mobiliser devront être estimés dans une logique pluriannuelle	Améliorer la réponse aux besoins de la population	
— Il s'agit d'un processus itératif. La liste des projets, ainsi que leur formulation, sont donc susceptibles d'évolutions , notamment en fonction :	Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation	
— des retours des partenaires et de la concertation	Rendre chaque francilien acteur de sa santé	
— des travaux conduits en interne	Mobiliser les politiques publiques au service de la santé	